

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE et L'AFFECTION DE RESULTAT
PRINCIPAL 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 12
Votes : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Ne prend pas part au vote: 1
Date de la convocation : 03/03/2026
Séance du 10/03/2026

Le Conseil réuni sous la présidence de Mme BONNET Annick, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par M. ANDEOL Hervé, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00 €	19 511,00 €	102 449,98 €	0,00 €	102 449,98 €	19 511,00 €
Opérations de l'exercice	711 009,06 €	826 703,05 €	198 056,90 €	201 506,50 €	909 065,96 €	1 028 209,55 €
Totaux	711 009,06 €	846 214,05 €	300 506,88 €	201 506,50 €	1 011 515,94 €	1 047 720,55 €
Résultats de clôture		135 204,99 €	99 000,38 €			36 204,61 €

Résultat de fonctionnement à affecter **135 204,99 €**
Besoin de financement en investissement 99 000,38 €
Restes à réaliser 0,00 €
Besoin total de financement 99 000,38 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

soit

130 000,00 € au compte 1068 en investissement
5 204,99 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
99 000,38 € au compte 001 Déficit d'investissement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Pour expédition conforme, le Président de séance,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents (voir au verso)